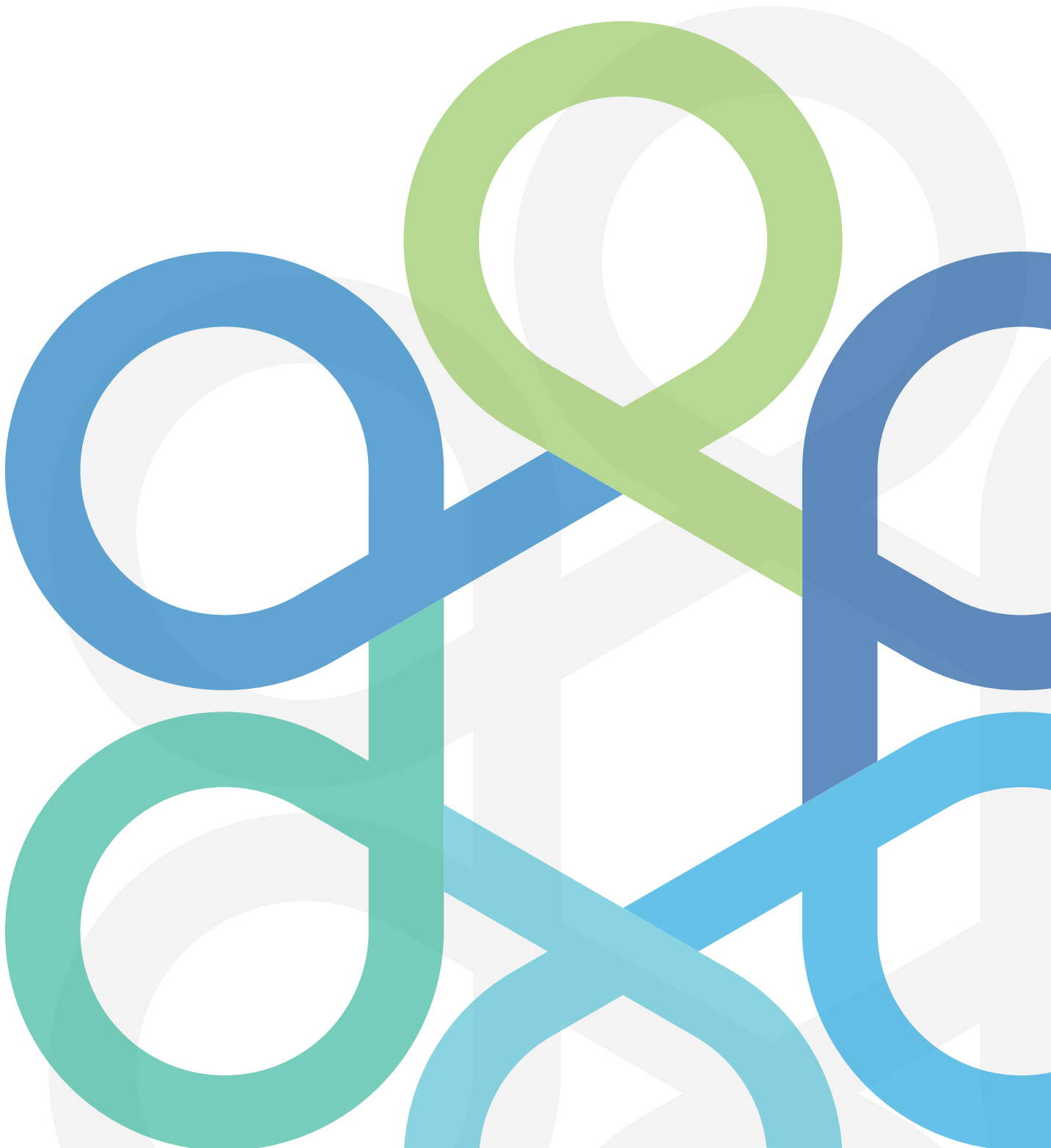


Atteindre le bien-être

Un cadre mondial destiné à intégrer le bien-être à la santé publique au moyen d'une approche axée sur la promotion de la santé



Atteindre le bien-être

Un cadre mondial destiné à intégrer le bien-être à la santé publique au moyen d'une approche axée sur la promotion de la santé

Atteindre le bien-être : un cadre mondial destiné à intégrer le bien-être à la santé publique au moyen d'une approche axée sur la promotion de la santé [Achieving well-being: a global framework for integrating well-being into public health utilizing a health promotion approach]

ISBN 978-92-4-009157-3 (version électronique)

ISBN 978-92-4-009158-0 (version imprimée)

© Organisation mondiale de la Santé 2024

Certains droits réservés. La présente œuvre est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci-dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation du logo de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non-responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<https://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules/index.html>).

Citation suggérée. Atteindre le bien-être : un cadre mondial destiné à intégrer le bien-être à la santé publique au moyen d'une approche axée sur la promotion de la santé [Achieving well-being: a global framework for integrating well-being into public health utilizing a health promotion approach]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2024. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <https://iris.who.int/?locale-attribute=fr&>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <https://www.who.int/publications/book-orders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <https://www.who.int/fr/copyright>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non-responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'OMS a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue pour responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Graphisme : Inís Communication



Table des matières

À propos du présent cadre	iv
Introduction : sociétés du bien-être	1
a. Promouvoir la santé et les sociétés du bien-être.....	2
b. Causes sous-jacentes de la dégradation du bien-être et incidences sur le plan sociétal.....	2
c. Bien-être et vulnérabilité de la société.....	3
d. La promotion de la santé : une voie essentielle vers le bien-être.....	4
Le bien-être : une des priorités de l’OMS	6
Cadre mondial sur le bien-être	7
a. Vision.....	7
b. Objectif.....	7
c. Principales cibles.....	7
d. Les fondements du bien-être.....	8
e. Orientations stratégiques et orientations générales réalisables.....	8
Orientation stratégique 1 : prendre soin de la Terre et de ses écosystèmes	11
Orientation stratégique 2 : concevoir des systèmes de protection sociale fondés sur l’équité, l’inclusion et la solidarité	13
Orientation stratégique 3 : concevoir et appuyer la mise en œuvre de systèmes économiques équitables au service du développement humain	16
Orientation stratégique 4 : promouvoir une couverture sanitaire universelle équitable via les soins de santé primaires, la promotion de la santé et les services de prévention	20
Orientation stratégique 5 : promouvoir des systèmes numériques équitables au service de la collectivité, qui contribuent à la cohésion sociale et ne poursuivent aucun intérêt commercial	23
Orientation stratégique 6 : mesurer et suivre le bien-être	25
Voie à suivre	28
Références utiles et publications complémentaires	29
Sites Web.....	34



À propos du présent cadre

« Le monde fait face à une convergence de crises qui menacent la survie même de l'humanité. Toutes ces crises – et les voies pour les prévenir ou y faire face – sont traitées de manière holistique dans les ODD. Nous les ignorons à nos risques et périls. »

Secrétaire générale de l'ONU, Rapport sur les objectifs de développement durable, Nations Unies, 2022

En 2022, la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) d'élaborer – dans le cadre du vaste mandat de l'OMS – un cadre pour atteindre le bien-être en s'appuyant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD), et de déterminer le rôle que la promotion de la santé y joue, en consultation avec les États Membres.

Le présent cadre – *Atteindre le bien-être : un cadre mondial destiné à intégrer le bien-être à la santé publique au moyen d'une approche axée sur la promotion de la santé* – offre des orientations stratégiques clés pour créer des « sociétés du bien-être »¹. Il rassemble les orientations stratégiques et générales les plus efficaces formulées par la communauté mondiale de la santé et tient lieu de guide général, permettant d'aiguiller les États Membres et les partenaires dans leurs efforts pour promouvoir le développement de sociétés assurant le bien-être de tous.

Les exigences de mise en œuvre étant fréquentes en dehors du système de santé, le cadre trace par ailleurs les contours d'un langage et d'un objectif communs, afin d'harmoniser les actions de chaque secteur et partenaire.

Le cadre fait fond sur le renforcement des partenariats concrets et des actions collectives et coordonnées des autorités nationales et des acteurs non étatiques relevant d'entités publiques et privées – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système de santé – de sorte à favoriser la mise en œuvre d'approches faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, l'objectif étant d'apporter à la population et à la planète des bienfaits sur le plan de la santé.

Remerciements

L'OMS remercie le Dr Tim France pour sa contribution technique et rédactionnelle sans laquelle ce document n'aurait pu être publié.

¹ La terminologie employée dans le présent cadre est tirée du document intitulé « Health promotion glossary of terms 2021 » (en anglais). Genève : Organisation mondiale de la Santé : 2021 (<https://iris.who.int/handle/10665/350161>, consulté le 29 mars 2023).

Introduction : sociétés du bien-être

Le concept de « sociétés du bien-être » – qui découle en partie de la prise en compte et de la compréhension des systèmes de connaissances des peuples autochtones – constitue un fondement sur lequel les générations actuelles et futures peuvent s'appuyer pour prospérer sur une planète saine en dépit des crises, où qu'elles vivent. Ce concept met l'accent sur le fait que toutes les dimensions individuelles et collectives de la vie sont importantes tout au long du parcours de vie. Les sociétés du bien-être appliquent des politiques audacieuses et des approches porteuses de changements qui s'articulent notamment autour :

- d'une vision positive de la santé qui tient compte du bien-être physique, mental, psychologique, émotionnel, spirituel et social ;
- des principes établis concernant les droits humains, la justice sociale et environnementale, la solidarité, l'équité intergénérationnelle et de genre et la paix ;
- de nouveaux indicateurs de réussite qui, au-delà du produit intérieur brut, tiennent compte du bien-être individuel et de la société et permettent d'établir de nouvelles priorités en matière de dépenses publiques de santé ;
- de l'accent mis, dans le cadre de la promotion de la santé, sur l'autonomisation, l'inclusion, l'équité et la participation effective.

Compte tenu de l'attrait croissant que suscite le concept de bien-être, il est nécessaire de formuler un nouveau contrat social qui établisse un juste équilibre entre les considérations sociales, économiques et environnementales au centre de la prise de décisions politiques et sociétales. Ces politiques et actions doivent reposer sur des approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société destinées à renforcer la coordination et la cohérence des interventions.

Afin que les approches axées sur le bien-être se concrétisent, il convient que les autorités nationales et les principales parties prenantes s'accordent sur un ensemble commun de principes directeurs et sur un cadre de référence, s'articulant autour de mesures et de mécanismes de responsabilisation clairement définis. Le rôle des ministères, des organismes et des organisations chargés de la santé est crucial pour promouvoir l'idée selon laquelle investir dans la santé favorise le bien-être général de la société et le développement durable. Afin que ces entités s'acquittent efficacement de cette mission, elles doivent faire évoluer et renforcer leur capacité d'intégrer les considérations relatives à la santé dans d'autres politiques, programmes et secteurs.



a. Promouvoir la santé et les sociétés du bien-être

L'importance accordée au bien-être n'a cessé de se consolider au cours des dernières décennies, comme en témoignent les différentes déclarations et chartes mondiales relatives à la santé, qui viennent consacrer le fait que la santé et le bien-être sont influencés par des déterminants sociaux, économiques, politiques, environnementaux et commerciaux.

Dans la Déclaration d'Alma-Ata de 1978, il est indiqué que les soins de santé primaires sont essentiels pour atteindre l'objectif de la santé pour tous. Les concepts de santé et de bien-être ont été encore élargis dans la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, qui les présente à la fois comme un état vécu par un individu et comme une ressource quotidienne (1986). La grille de lecture axée sur les modes de vie individuels a été abandonnée au profit d'un intérêt accru pour les politiques et les environnements sociaux. Autrement dit, l'accent mis sur les facteurs de risque et les comportements à risque individuels a progressivement laissé la place à un examen plus attentif du contexte et des incidences des mesures prises, ainsi que des déterminants influant sur les populations.

Dans le rapport historique de la Commission des déterminants sociaux de la santé, intitulé *Comblar le fossé en une génération*, un modèle de causalité a été établi pour mettre en lumière les facteurs intervenant dans la répartition inéquitable de la santé et du bien-être. Parmi ces « déterminants structurels », on retrouve tous les mécanismes sociaux et politiques – gouvernance, politique macroéconomique, politiques sociales, politiques publiques, valeurs sociales et valeurs culturelles, notamment – qui génèrent, font évoluer et contribuent à maintenir les conditions socio-économiques au sein d'une société. En 2009, l'Assemblée mondiale de la Santé a examiné le rapport en question et a appelé les États Membres à prendre des engagements politiques, notamment à adopter des politiques de protection sociale, pour combattre les déterminants sociaux de la santé conduisant à des résultats inéquitables en matière de santé.

La Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé (2011), inspirée des travaux de la Commission des déterminants sociaux de la santé,

recense les mesures clés qu'il incombe aux pays et aux partenaires mondiaux de la santé de prendre pour parvenir à une plus grande équité en santé et promouvoir un accès équitable aux biens et services essentiels à la santé et au bien-être. Cette déclaration a été adoptée par les États Membres en 2012.

La Déclaration de Shanghai sur la promotion de la santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2016) engage vivement les responsables politiques de tous les secteurs et à différents niveaux de gouvernance à promouvoir la santé et le bien-être dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble des ODD. La Charte de Genève pour le bien-être, adoptée à l'issue de la dixième Conférence mondiale sur la promotion de la santé en 2021, souligne quant à elle combien il est urgent de bâtir des « sociétés du bien-être » durables et de garantir un accès équitable à la santé sans nuire à la santé de la planète.

b. Causes sous-jacentes de la dégradation du bien-être et incidences sur le plan sociétal

Le caractère universel et interdépendant des ODD est un aspect fondamental du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il découle du constat, de plus en plus admis, que des facteurs d'adaptation simultanés et complexes influent sur le développement dans tous les secteurs et les domaines cloisonnés de longue date, et touchent différentes composantes de la société. Les ODD, intégrés et indivisibles, concilient les dimensions économiques, sociales et environnementales, et sont l'affaire de tous. Ainsi, la santé et le bien-être sont déterminés par des facteurs qui ne relèvent pas de ce que l'on considère habituellement comme le secteur de la santé, et se situent à la croisée de déterminants sociaux, structurels, économiques, politiques, environnementaux et commerciaux de la santé qui se chevauchent et se recoupent.

Les principales problématiques en matière de développement durable, y compris celles qui ont une incidence sur la santé et le bien-être, ont en commun différentes causes sous-jacentes contemporaines, liées à :

- **des modèles de développement économique** fondés sur une production et une consommation massives et intensives de biens qui contribuent à l'augmentation des maladies non transmissibles (MNT), à la dégradation des écosystèmes naturels et à l'enrichissement d'une poignée d'individus, au détriment du reste de la population et de la planète qui en subissent les conséquences et en font les frais ;
- **une répartition inéquitable des ressources**, reflet d'héritages politiques, qui influe sur les déterminants sociaux, structurels, économiques, politiques, environnementaux et commerciaux de la santé des populations et de la planète ;
- **des systèmes de santé et de protection sociale fragilisés et des services publics affaiblis** en raison de la privatisation croissante des biens publics et des lourdeurs administratives, de la sous-traitance des modèles sans la gestion publique requise pour garantir le respect des normes de service ou l'égalité en matière d'accès, de soins, de gestion et d'investissement, et de la responsabilité amoindrie des gouvernements et des administrations publiques vis-à-vis de la population, qui creusent les disparités en matière de santé et les inégalités sociales ;
- **la transformation numérique**, qui ouvre des perspectives en matière de santé numérique, mais qui est potentiellement source, dans le même temps, de désinformation et d'inégalités en matière d'accès aux soins de santé et d'autonomisation économique, en plus de faire peser des risques majeurs sur la cohésion sociale et la confiance ;
- **l'urbanisation et la croissance démographique rapides et imprévues** dans des contextes socio-économiques, politiques et environnementaux complexes, phénomène qui accentue les menaces pesant sur le bien-être des individus et de la société ;
- **des innovations technologiques non réglementées** qui soulèvent des questions d'éthique et qui ne s'accompagnent généralement pas d'évaluations visant à déterminer leur impact sur la santé des êtres humains et des écosystèmes planétaires.

c. Bien-être et vulnérabilité de la société

Le monde est confronté à des incertitudes complexes, à des chocs et à une série de crises simultanées et interdépendantes, qui vont des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des épidémies et pandémies aux situations d'instabilité prolongée et aux catastrophes humanitaires, en passant par les conflits et les perturbations économiques. La société apprend à ses dépens que les conceptions généralement admises de la santé, de l'environnement et de l'économie ne résistent pas aux périodes de crises prolongées et simultanées, qui ont des incidences néfastes sur la santé des populations et compromettent, à terme, le bien-être des individus et de la société dans son ensemble.

La vulnérabilité des pays face aux crises et à leurs effets conjugués diffère, les nations et les communautés étant de ce fait touchées – et incitées à agir – de manière très distincte. La pandémie de COVID-19 a par exemple révélé de nombreuses fractures et inégalités les plus courantes au sein de la société ainsi que la fragilité des modèles économiques actuels, et a fait ressortir l'importance de nombreux déterminants sociaux, économiques, politiques, environnementaux et commerciaux de la santé. Malgré les pertes tragiques en vies humaines, elle a également clairement démontré les effets spectaculaires qu'une véritable collaboration multilatérale et multisectorielle associant l'ensemble des pouvoirs publics pouvait produire si celle-ci était axée sur la santé. La pandémie a par ailleurs permis de souligner combien il importait d'autonomiser les communautés et les systèmes publics et de renforcer leur résilience, tout en répondant aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

Dans la définition initiale que donne l'OMS de la santé, le bien-être est présenté comme une condition de vie concrète vers laquelle tendre, à laquelle tous les individus peuvent prétendre : « [1] a santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Préserver et protéger la santé dans les situations de crise suppose d'engager une réflexion intégrée sur le bien-être de la société,



des communautés et des individus et d'agir en conséquence. Cela requiert également d'opérer un changement d'attitudes et d'investir dans les structures sociales clés – celles qui permettent aux populations d'avoir plus de prise sur leur vie et leur santé, en particulier.

Lorsque les situations de crise se prolongent, elles sont davantage susceptibles de se superposer à des catastrophes naturelles, des phénomènes climatiques extrêmes, des périodes d'insécurité alimentaire, des phénomènes d'ordre économique tels que l'inflation, qui fait varier le prix des denrées alimentaires, des pénuries d'eau potable, des systèmes de santé fragiles et des épidémies, ce qui amplifie les effets des crises initiales. À l'heure où les frontières classiques s'estompent entre la gestion des crises et le relèvement, les interventions humanitaires d'urgence et les approches nationales en matière de développement, l'adaptation doit s'accompagner d'une réorientation fondamentale des valeurs et des actions de la société pour favoriser et protéger la santé et le bien-être à tous les niveaux.

En tout premier lieu, la santé et le bien-être devraient être considérés comme des atouts sociétaux intrinsèques à protéger contre toute atteinte. C'est, pour l'essentiel, dans les domaines d'action prioritaires énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 ODD que la convergence des crises a les incidences les plus néfastes, à savoir : la sécurité alimentaire et énergétique ; l'accès à l'eau et à l'assainissement ; l'accès à l'éducation ; l'atténuation de la pauvreté et le travail décent ; la stabilité économique et politique ; les droits de l'homme ; la circulation des personnes dans des conditions de sécurité ; et la protection de l'environnement.

Le paradigme des soins médicaux se centre principalement sur les individus, est axé sur la maladie et repose sur la volonté de garantir à tous un accès équitable aux traitements et aux soins. Les approches préventives sont, pour leur part, axées sur les risques et fondées sur les activités de prévention destinées aux populations et aux communautés. La promotion de la santé met quant à elle l'accent sur une bonne administration de la santé qui prenne en compte les conditions de vie des personnes – en s'intéressant à la société au sens large et aux

déterminants de la santé, par exemple – et le degré d'autonomie des individus et des communautés. Le bien-être, qui surplombe tous ces concepts, peut être appréhendé comme un état de bonne santé globale, notamment matérielle et spirituelle, qu'entretiennent les individus dans leur rapport à eux-mêmes et aux autres individus au sein de la société. Enfin, l'approche « Une seule santé » intègre des savoirs occidentaux et autochtones, et appréhende la planète comme une entité vivante qui entretient avec les êtres humains un rapport de réciprocité équilibré et symbiotique.

De même que les différentes crises mondiales ne peuvent être traitées isolément, le paradigme de la santé de demain devra intégrer des éléments provenant des paradigmes médicaux, préventifs et de promotion de la santé.

d. La promotion de la santé : une voie essentielle vers le bien-être

La promotion de la santé désigne le processus permettant à chacun **de mieux prendre en main et d'améliorer sa santé**. Fonction essentielle de santé publique, la promotion de la santé aide les autorités nationales, les collectivités et les particuliers à traiter les enjeux liés à la santé et au bien-être, le but étant d'améliorer la santé des populations et de contribuer à des environnements plus sains au moyen d'approches axées sur les déterminants de la santé, l'intégration de la santé dans toutes les politiques et la modification des comportements individuels. Pour ce faire, des activités de sensibilisation, de médiation et d'autonomisation sont mises en œuvre.

Sensibilisation : la promotion de la santé vise à influencer sur les politiques et les programmes de manière globale en appréhendant la santé et le bien-être comme des atouts essentiels pour le développement des individus et l'évolution de la société. L'approche axée sur le bien-être renforce les moyens de faire face aux pressions et aux défis extérieurs en privilégiant des environnements porteurs contribuant à des choix sains.

Médiation : la promotion de la santé a toute sa place dans l'ensemble des secteurs et des disciplines et devient efficace lorsqu'elle se fonde sur une compréhension commune des domaines

d'expertise de chaque partie prenante et associe ces connaissances spécialisées dans le cadre d'une approche multisectorielle. Il importe de reconnaître – et de valoriser – le fait que la promotion de la santé et du bien-être est souvent assurée par des personnes qui ne sont pas formées en tant que professionnels de la santé. Les enseignants, les entraîneurs sportifs, les travailleurs communautaires et bien d'autres professionnels encore contribuent de façon essentielle à créer des environnements propices à la santé et à combattre les déterminants de la mauvaise santé. La promotion de la santé exige de mettre différents intérêts au regard les uns des autres. Étant donné que les résultats en matière de santé sont influencés par des politiques et des mesures dans d'autres secteurs que celui de la santé, il est crucial de comprendre les objectifs des parties prenantes issues de ces autres secteurs et de bien cerner les perspectives qui contribueront à favoriser les progrès sanitaires. Toutefois, certaines des problématiques les plus épineuses et complexes de notre époque sont « pernicieuses » en ce qu'elles sont difficiles à résoudre. Bon nombre de ces problématiques menacent la santé des êtres humains. Les changements climatiques, la perte de biodiversité, la pollution, la pauvreté persistante, l'épidémie d'obésité qui s'étend et l'insécurité alimentaire en sont tous des exemples. Il existe toutefois un ensemble solide de travaux qui définit des solutions à adopter pour résoudre bon nombre de ces problèmes.

Autonomisation : la promotion de la santé constitue un levier pour renforcer l'autonomisation aux niveaux individuel et communautaire au-delà de la

consultation, de la participation ou d'autres formes de mobilisation. Elle suppose des connaissances adéquates en matière de santé, l'adhésion des communautés et des mesures visant explicitement un changement social et politique. Les États Membres et les principales parties prenantes peuvent s'appuyer sur la promotion de la santé pour faire progresser, au moyen de l'autonomisation, la santé et le bien-être en encourageant les initiatives personnelles, la constitution de groupes d'intérêt, les organisations au niveau local et les partenariats, ainsi que l'action sociale et politique.

Le but ultime de la promotion de la santé, comme des autres fonctions de santé publique, est d'améliorer les résultats en matière de santé et de favoriser le bien-être physique, mental, social et économique des populations et des communautés, notamment d'améliorer la qualité de vie, le fonctionnement, l'autonomie et l'équité et de combattre la mortalité et la morbidité. Auparavant, il était souvent question, dans les travaux sur les déterminants de la santé, des effets néfastes sur la santé dont les inégalités, les gradients sociaux ou l'exclusion étaient notamment le reflet. Cependant, les conditions dans lesquelles les individus naissent, grandissent, apprennent, travaillent et vieillissent peuvent également être amenées à évoluer et à avoir des effets bénéfiques sur la santé grâce à la promotion de la santé – promotion des produits, des services et des biens bénéfiques pour la santé, politiques publiques concourant à la création de sociétés inclusives et mécanismes de gouvernance donnant aux individus et aux communautés les moyens d'agir, notamment.



Le bien-être : une des priorités de l'OMS

Veiller à ce que les individus et la société dans son ensemble atteignent le niveau de bien-être le plus élevé possible est l'objectif central de l'OMS. Cet objectif étant clairement influencé par bon nombre de décisions politiques en dehors du secteur de la santé, la Constitution de l'OMS définit les fonctions qu'il revient à l'Organisation de remplir pour s'acquitter de son mandat. Celles-ci consistent notamment :

- à favoriser, en coopérant au besoin avec d'autres institutions spécialisées, l'amélioration de la nutrition, du logement, de l'assainissement, des loisirs, des conditions économiques et de travail, ainsi que de tous autres facteurs de l'hygiène du milieu ; et
- à favoriser la coopération entre les groupes scientifiques et professionnels qui contribuent au progrès de la santé.

Le présent cadre est pleinement conforme au mandat et aux fonctions de l'OMS au sens large.

Lorsqu'en 2015, la communauté internationale a adopté un nouveau programme de développement ambitieux assorti d'ODD – en s'appuyant sur les précédents objectifs du Millénaire pour le développement axés sur la réduction de la pauvreté dans les pays à revenu faible ou intermédiaire –, l'OMS

a montré qu'elle était à la hauteur de ces ambitions en défendant la cause de la santé dans le cadre des ODD, en œuvrant en faveur de la santé pour tous et en s'employant à promouvoir le bien-être de tous à tout âge, sans laisser personne de côté. Le rôle de l'OMS est indispensable pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les domaines de la santé et du bien-être.

Dans le treizième programme général de travail de l'OMS (treizième PGT), des priorités stratégiques interdépendantes (les cibles du triple milliard) sont établies en vue d'atteindre ces objectifs et de mettre en œuvre les mesures y relatives. Ce programme fixe les objectifs suivants : permettre à un milliard de personnes supplémentaires de bénéficier de la couverture sanitaire universelle (CSU), faire en sorte qu'un milliard de personnes supplémentaires soient mieux préparées à affronter les situations d'urgence sanitaire et garantir qu'un milliard de personnes supplémentaires bénéficient d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être d'ici à 2025. Le cadre de l'OMS visant à améliorer la santé des populations est axé sur le troisième objectif – améliorer la santé et le bien-être – et fournit des orientations à l'appui de différentes initiatives sociales, économiques, environnementales, politiques et programmatiques.

Cadre mondial sur le bien-être

Pour élaborer un programme centré sur le bien-être, il convient en premier lieu d'établir un cadre permettant de parvenir à une compréhension commune et à un consensus autour des principales orientations générales. Le présent cadre englobe les idées et fonctions clés entourant la promotion de la santé et repose sur le principe d'universalité et d'équité, en axant l'essentiel des efforts sur les populations qui en ont le plus besoin. Y est soulignée la nécessité de renforcer la responsabilité conjointe – des autorités nationales et des partenaires envers les populations et la planète – afin de maximiser les investissements durables, d'optimiser les ressources et d'obtenir, sur le plan sociétal, des résultats adaptés à l'objectif visé dont pourront bénéficier les générations actuelles et futures.

Le cadre s'articule autour d'une vision fondamentale, d'un but global, d'objectifs clés, de principes directeurs et d'un plan préliminaire de mise en œuvre et de suivi.

Les mesures visant à atteindre le bien-être dépassent le cadre d'un seul secteur et exigent des réponses multilatérales, collectives et coordonnées. Elles ne pourront être mises en œuvre qu'au moyen de partenariats efficaces, car ce n'est qu'en faisant œuvre commune que l'on pourra permettre à tous de vivre dans des sociétés du bien-être. Sachant que les situations et les priorités nationales varient considérablement, le cadre donne un aperçu des travaux menés conjointement par les différents acteurs, notamment les ministères, les partenaires des secteurs public et privé et la société civile.

Le principal public cible comprend des parties prenantes clés au sein des communautés et des administrations publiques, aux niveaux local et national, œuvrant dans le secteur de la santé et d'autres secteurs.

a. Vision

Garantir le bien-être de la société, de sorte que tous les individus puissent s'épanouir et réaliser pleinement leur potentiel en matière de santé physique et mentale tout au long de leur vie et d'une génération à l'autre.

b. Objectif

Accompagner et soutenir, dans le cadre d'un processus de changement profond, les États Membres dans leurs efforts pour créer des sociétés du bien-être pérennes et résolues à garantir aux générations actuelles et futures un accès équitable à la santé.

c. Principales cibles

Atteindre cet objectif ambitieux suppose d'établir des cibles plus précises, et notamment :

- a. d'encourager les responsables de haut niveau, les principaux mandants et le public dans tout un éventail de secteurs à prendre des mesures et à élaborer des politiques et des programmes destinés à améliorer la santé et le bien-être de tous ;
- b. de promouvoir un changement profond grâce à une action intersectorielle coordonnée et de contribuer à l'édification de sociétés résilientes fondées sur l'équité, l'inclusion, la solidarité et le développement durable ;
- c. de concrétiser plus rapidement les objectifs, les stratégies, les cadres et les plans d'action existants dans les domaines du développement durable, de la couverture sanitaire universelle et dans d'autres domaines liés à la santé en s'appuyant sur la promotion de la santé ;
- d. de procéder à des travaux de recherche pour mieux cerner les pratiques optimales en matière de promotion de la santé et leur impact, ainsi que leur façon d'influer sur le degré d'adhésion et les comportements au sein de la population ;



- e. de créer des environnements sociaux, physiques et économiques qui permettent aux individus de prendre en main leur vie, leur santé et leur bien-être ;
- f. de favoriser et de renforcer les connaissances en matière de santé afin d'améliorer la santé et le bien-être de tous ;
- g. de renforcer les moyens de promouvoir la santé et les pratiques en la matière pour faire face aux défis actuels et nouveaux en matière de santé publique, ce qui inclut de s'intéresser de près à la transformation numérique ;
- h. de promouvoir la collaboration avec les institutions financières internationales et les parties prenantes concernées afin de favoriser le financement durable de politiques visant à améliorer le bien-être et la santé des populations de tous les pays ;
- i. de renforcer la gestion du bien-être sur les plans international et national et d'aider les États Membres à atteindre les objectifs énoncés dans le présent cadre.

d. Les fondements du bien-être

- Sociétés caractérisées par un état de bien-être concret qui offrent aux membres des générations actuelles et futures les bases nécessaires pour s'épanouir sur une planète saine, peu importe où ils vivent. De telles sociétés mettent en œuvre des politiques audacieuses et des approches porteuses de changements étayées par une vision positive de la santé qui intègre le bien-être physique, mental, spirituel et social.
- Accès universel à des systèmes de santé efficaces, sûrs, abordables et de qualité, qui garantissent la protection financière des populations vulnérables.
- Principes directeurs relatifs aux droits de l'homme, à la justice sociale et environnementale, au développement durable, à la solidarité, à l'équité, à la bioéthique, au genre et à la parité intergénérationnelle, à l'interculturalité et à la paix.
- Sociétés qui mettent l'accent sur la lutte contre les principaux facteurs de risque de maladies non transmissibles telles que les cancers, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies respiratoires ou l'obésité. Les sociétés du bien-être

sont celles qui créent des environnements propices à l'activité physique, soutiennent durablement les programmes de sécurité alimentaire, et donnent aux populations les moyens de consommer des aliments sains et moins d'alcool. Il s'agit par ailleurs de sociétés exemptes de tabac.

- Sociétés qui s'engagent à purifier l'air que nous respirons et l'eau que nous buvons, et à favoriser sur la durée un développement à faible émission de carbone fondé sur la réciprocité, le respect entre les êtres humains et la paix avec la nature.
- Sociétés qui cernent les principaux risques pour la santé mentale et s'engagent à créer des environnements propices à la promotion de la santé mentale.
- Sociétés disposant de nouveaux indicateurs de réussite, au-delà du produit intérieur brut, qui tiennent compte du bien-être des populations et de la planète et permettent d'établir de nouvelles priorités en matière de dépenses publiques.
- Le bien-être sociétal crée les conditions propices au bien-être des individus, et se caractérise par des structures et des systèmes sociaux favorisant l'équité au sein de la population pour ce qui a trait aux déterminants de la santé. Dans une telle configuration, les individus sont plus à même d'accéder aux ressources favorables à la santé et d'adopter des comportements sains.
- la promotion de la santé, qui est résolument axée sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques, les cadres sains, l'autonomisation, l'inclusion, l'équité et la participation effective.

e. Orientations stratégiques et orientations générales réalisables

Ce cadre présente des orientations stratégiques pour l'adoption d'une approche axée sur le bien-être dans une perspective de promotion de la santé, des orientations générales connexes ainsi que des exemples de mise en œuvre au niveau national en vue d'atténuer les problèmes actuels et futurs de santé publique et de créer les conditions requises pour que les autorités nationales et les populations puissent promouvoir la santé et le bien-être dans un monde globalisé (voir la Figure 1).

On s'attend par ailleurs à ce que le présent cadre permette d'imprimer un rythme plus soutenu aux mesures décrites dans les plans d'action mondiaux de l'OMS destinés à aider les pays à atteindre les cibles convenues en matière de maîtrise de la charge de morbidité et à améliorer la santé des populations, notamment dans : le *Global Action Plan for Healthy Lives and Well-being for All* (plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous), les engagements connexes visant à renforcer la collaboration entre les organismes afin qu'ils prennent des mesures conjointes et apportent un soutien plus coordonné à la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux pris en charge et conduits par les pays ; le cadre et les indicateurs de mesure des soins de santé primaires pour garantir le suivi des systèmes de santé sous l'angle des soins de santé primaires et l'intégration des questions de genre, d'équité et de droits humains dans les politiques et les programmes de santé publique ; le cadre mondial de suivi concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant ; la *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé* ; le cadre de l'OMS pour un environnement de travail sain ; le *Global Standards for Health Promoting Schools* (normes mondiales pour la promotion de la santé à l'école) ; les Environmental Health Indicators (indicateurs de santé environnementale) ; la stratégie et le cadre mondiaux sur le vieillissement et la santé ; le cadre mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens ; le

cadre mondial pour promouvoir l'activité physique ; le cadre mondial pour la lutte contre les MNT et sa feuille de route 2023-2030 (y compris l'annexe 3) ; la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et ses directives d'application, qui constituent, parallèlement aux mesures du programme MPOWER de l'OMS, un fondement pour la mise en œuvre et la conduite de la lutte antitabac au niveau national ; les *Cibles mondiales de nutrition 2025* ; la *Global strategy on Health, Environment and Climate Change* (stratégie mondiale dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques) et le *Compendium of WHO and other UN guidance on health and environment (2022)* y relatif (recueil de lignes directrices de l'OMS et d'autres entités des Nations Unies sur la santé et l'environnement) ; le plan d'action mondial contre l'alcool ; et la *Décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030*.

En tant que moteur de la santé publique, la promotion de la santé contribue à la réalisation de ces objectifs (voir la Figure 2). On trouvera sous chaque orientation stratégique des exemples d'orientations générales. Les orientations stratégiques devraient s'articuler autour d'une approche globale associant les principales parties prenantes aux niveaux national et local. Les orientations générales correspondantes devraient quant à elles être définies sur la base du contexte national et des ressources du pays, dans le respect des engagements mondiaux pris au titre du Programme 2030.

Figure 1. Cadre mondial sur le bien-être

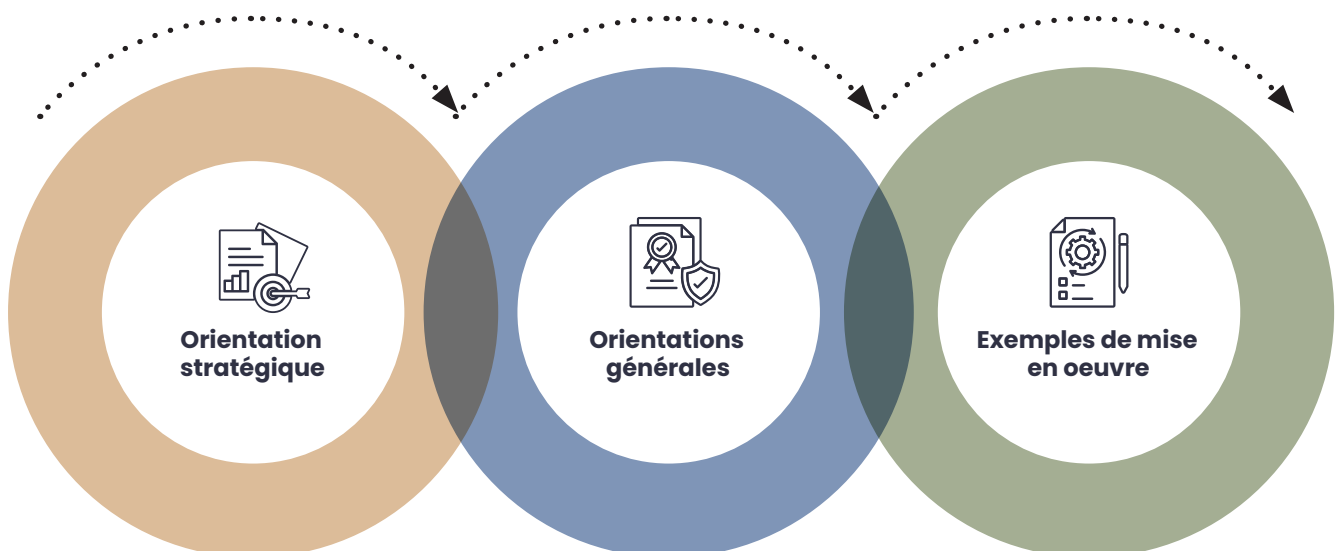
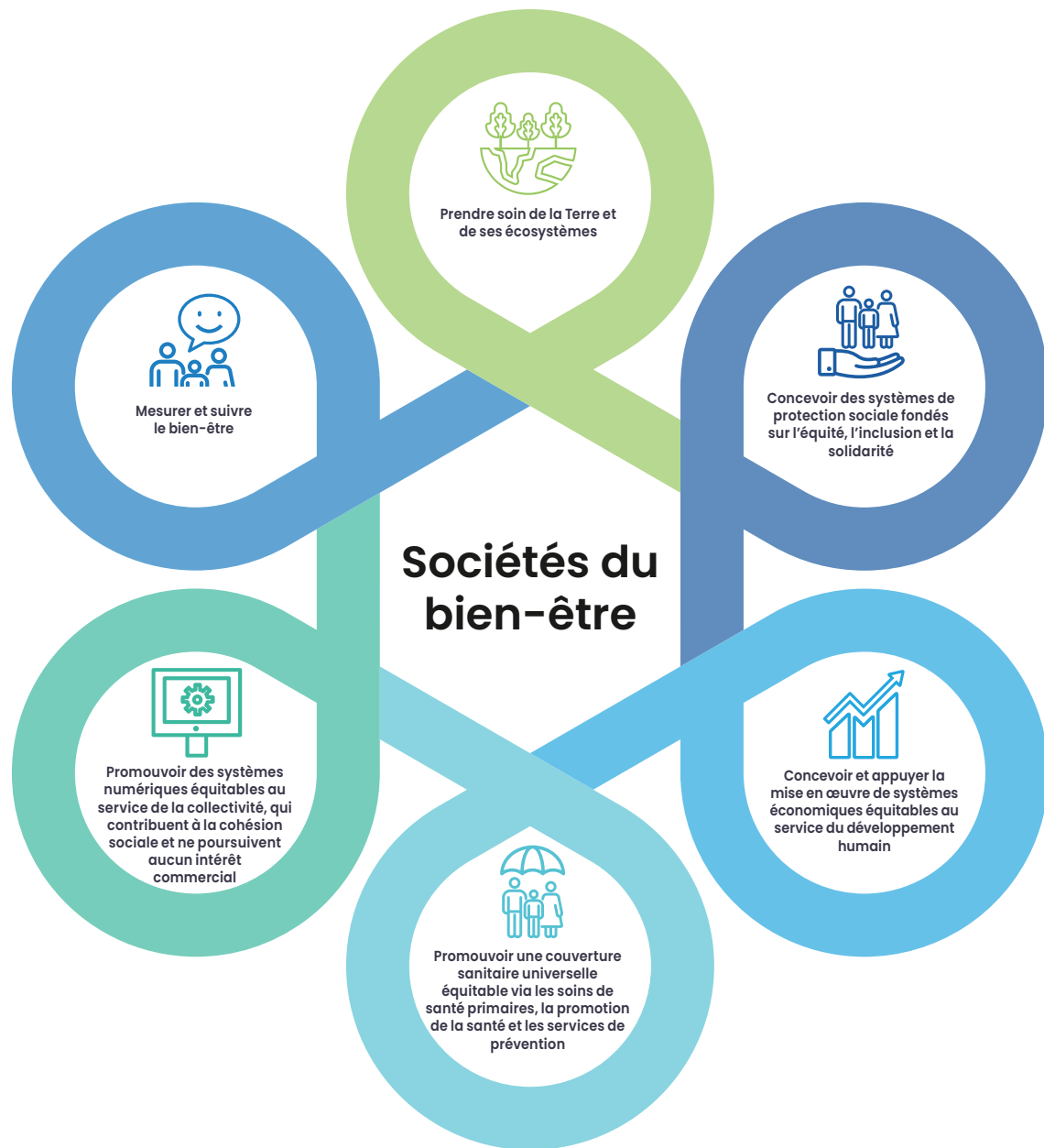




Figure 2. Orientations stratégiques pour des sociétés du bien-être



Orientation stratégique 1 : prendre soin de la Terre et de ses écosystèmes



La santé humaine et environnementale, qui se reflète pleinement dans les savoirs et les connaissances spécialisées des peuples autochtones, sont intrinsèquement liées, et l'accès à un environnement sûr, propre, sain et durable constitue un droit humain. Il est essentiel de réduire les effets néfastes pouvant être induits par les déterminants environnementaux et écologiques de la santé pour améliorer la santé et le bien-être des générations actuelles et futures et pour permettre à tous les individus de s'épanouir. Les sociétés du bien-être font de la transition rapide et juste vers une économie sobre en carbone – qui contribue à contenir la hausse des températures

dans les limites convenues au cours du XXI^e siècle – une priorité, conformément à l'Accord de Paris. Elles garantissent à tous l'accès à une énergie propre, œuvrent en faveur de la biodiversité, luttent contre l'épuisement des ressources et la pollution, favorisent des relations harmonieuses entre les humains et la nature et accordent une importance centrale au savoir et au leadership des peuples autochtones. Elles appuient par ailleurs les systèmes alimentaires et d'approvisionnement en eau qui réduisent les préjudices et favorisent une alimentation saine (notamment l'allaitement maternel).





Orientations générales

- Promouvoir des systèmes de gouvernance environnementale qui tiennent compte du concept de « santé dans toutes les politiques » ainsi que de l'approche « Une seule santé », et qui privilégient une gestion globale du système.
- Protéger les personnes rendues vulnérables en raison d'une exposition à des risques naturels, à des phénomènes extrêmes ou à des catastrophes, ou bien encore à de mauvaises conditions de vie ou de travail (pollution de l'air, de l'eau et/ou des espaces intérieurs).
- Élaborer des cadres/plans d'action multisectoriels au niveau national assortis de mesures clés pour atteindre les objectifs environnementaux – amélioration de la qualité de l'air, approvisionnement en eau potable, lutte contre la diminution de la diversité biologique et valorisation de la biodiversité, amélioration de la gestion des produits chimiques et concrétisation des cibles fixées en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aux changements climatiques, notamment.
- Élaborer des politiques visant à réduire l'extraction de pétrole et de gaz et la dépendance aux combustibles fossiles, à instaurer des solutions de substitution axées sur les énergies renouvelables et à réduire la consommation d'énergie.
- Améliorer les connaissances en matière de santé de la population en général et lutter contre la désinformation généralisée afin de garantir que les mesures de protection de l'environnement bénéficient du soutien et du degré d'adhésion voulu.
- Adopter des modèles économiques et de tarification des produits de base qui rendent plus accessibles les choix écologiques.

- Mettre en place des systèmes alimentaires durables, ainsi que des politiques agricoles, foncières, de gestion de l'empreinte carbone et d'utilisation de l'eau éclairées par les approches « Une seule santé » et de promotion de la santé, qui permettent par ailleurs de réglementer l'utilisation des produits agrochimiques, des pesticides et des semences transgéniques.



Exemples d'interventions au niveau national²

- Établir des systèmes de gouvernance intersectoriels fondés sur l'approche « Une seule santé ».
- Les États peuvent envisager d'investir dans les activités économiques/les secteurs qui préservent les écosystèmes naturels et favorisent les transitions durables dans l'ensemble des zones urbaines et rurales.
- Des politiques nationales en matière de commerce, de développement et d'agriculture peuvent permettre de remplacer l'agriculture du tabac et l'exploitation de l'huile de palme par des pratiques qui ne nuisent pas aux populations et/ou à la planète, et l'on peut accorder la place voulue aux programmes de protection sociale reposant sur des cadres d'investissement fondés sur les risques.
- Les États et les partenaires internationaux promeuvent les partenariats entre la population, les communautés, les organisations de la société civile et le secteur privé à tous les niveaux pour mobiliser un potentiel économique qui profite à tous et ne nuit pas à la planète.

² Ces exemples d'interventions nationales ne sont pas exhaustifs et doivent être envisagés en fonction du contexte, des ressources et des engagements politiques en cours dans le pays concerné.

Orientation stratégique 2 : concevoir des systèmes de protection sociale fondés sur l'équité, l'inclusion et la solidarité



L'accès à des systèmes de protection sociale fondés sur les principes de justice et d'équité est au cœur du bien-être sociétal. Les politiques de protection sociale contribuent grandement à garantir la santé de la population et l'équité en santé. Globalement, la protection sociale renforce la sécurité de revenu, ce qui permet aux individus d'investir et d'engranger des ressources (humaines, productives et financières, par exemple), de diversifier leurs moyens de subsistance et de passer d'une profession à une autre – caractéristiques fondamentales des économies dynamiques –, les effets bénéfiques sur les plans économique, social et sanitaire s'en trouvant multipliés. Il convient d'intégrer ces systèmes et principes au processus décisionnel des pouvoirs

publics et aux programmes de politiques publiques. L'ONU préconise d'étendre les socles nationaux de protection sociale pour couvrir au moins quatre garanties de sécurité sociale, à savoir : les soins de santé essentiels ; la sécurité élémentaire de revenu au bénéfice des enfants ; la sécurité élémentaire de revenu au bénéfice des personnes en âge de travailler qui se trouvent dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant (pour cause de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité, en particulier) ; et la sécurité élémentaire de revenu au bénéfice des personnes âgées. Ces garanties de protection sociale ont de nombreux effets bénéfiques sur le plan de la santé et de l'équité en santé, et contribuent notamment :



© OMS / Ploy Phutpheng



- à atténuer le stress aigu et chronique, la faim, les problèmes de nutrition et d'autres phénomènes néfastes concrets ;
- à favoriser l'accès aux soins de santé et l'adhésion, ainsi que de meilleurs comportements en matière de santé ;
- à éliminer les obstacles sociaux au bien-être, comme la stigmatisation associée à différents problèmes sociaux et de santé, et à renforcer la parentalité positive axée sur le bien-être des enfants afin de stimuler le développement du jeune enfant ;
- à améliorer les relations interpersonnelles et à réduire la violence interpersonnelle ;
- à réduire la transmission intergénérationnelle des désavantages exacerbés par les problèmes de santé ;
- à renforcer l'égalité des genres et à atténuer la stigmatisation et la discrimination ;
- à renforcer la cohésion sociale, ainsi que le capital humain et social.

Il convient d'appréhender la protection sociale comme un investissement de la société en faveur du développement économique, social et environnemental offrant aux générations futures une protection contre de la pauvreté persistante. Les inégalités extrêmes ont des incidences néfastes sur les sociétés, créent des fractures au sein de la population et des communautés et peuvent être source d'instabilité politique. Les efforts conjoints des secteurs privé et public ainsi que des acteurs de la société civile peuvent contribuer à renforcer les investissements en faveur des régimes de protection sociale.

Afin de s'inscrire dans la durée, ces régimes doivent reposer sur des communautés et des pouvoirs publics qui adhèrent au principe de solidarité et au concept de capital social. Les autorités publiques doivent jouer un rôle moteur dans l'établissement de normes de protection sociale et dans la mise en place de systèmes équitables et justes.



Orientations générales

- Mettre en place des systèmes de protection sociale, contribuer à leur renforcement, veiller à ce qu'ils soient financés de manière adéquate et durable, garantir leur transparence vis-à-vis du public et faire en sorte qu'ils soient administrés et financés dans le respect du principe de responsabilité.
- Mettre en place des cadres politiques et juridiques solides grâce au dialogue national et social, à des systèmes administratifs robustes et à un financement adéquat et durable.
- Soutenir la transition de l'économie informelle à l'économie formelle et tenir compte du « chaînon manquant », en mettant l'accent sur les travailleurs de l'économie informelle.
- Renforcer les services de protection sociale, et veiller notamment à garantir le respect de l'environnement dans le cadre de ces systèmes.
- Exploiter pleinement la capacité des systèmes de protection sociale de fournir une protection sociale souple et adaptée aux chocs, afin de contribuer au développement durable et à la résilience pendant les pandémies et autres crises sanitaires, environnementales et économiques.
- Garantir une meilleure prise en compte des politiques de protection sociale universelle.
- Promouvoir des systèmes de protection sociale qui favorisent l'innovation sociale, la productivité, le développement des compétences et la collaboration tout en préservant et en mettant en avant les traditions et cultures de 370 à 500 millions de personnes autochtones vivant dans plus de 90 pays.
- Collaborer avec les partenaires sociaux pour promouvoir et ériger en droit humain fondamental l'accès à des systèmes de protection sociale universels et durables et à des environnements de travail sûrs et sains, qui soient exempts de violence et de harcèlement.



Exemples d'interventions au niveau national

- Au niveau du cabinet/du gouvernement central, mettre en œuvre des mesures couvrant un large éventail de déterminants économiques, ce qui inclut l'application de taxes (sur les produits nocifs pour la santé, par exemple), ainsi que la mise en place de programmes du marché du travail, de réglementations en matière de santé et de sécurité et de mesures de protection de l'environnement.
- Élaborer conjointement des programmes de protection sociale, environnementale et économique qui soutiennent les travailleurs/les populations lors des transitions économiques et n'exacerbent pas les inégalités.
- Au niveau des ministères du travail et des finances, examiner la pertinence des modèles de revenu universel et les prescriptions qui leur sont associées.
- Au niveau des administrations nationales et locales, promouvoir et soutenir les mécanismes de dialogue social aux niveaux national et local.
- Au niveau des ministères de la santé, appréhender les inégalités comme autant d'informations permettant d'éclairer l'élaboration de politiques et de programmes liés à la santé.
- Au niveau des ministères des affaires sociales, de la santé, du travail et de la sécurité sociale, collaborer à l'amélioration des dispositifs sociaux et de protection sociale pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.
- Au niveau des ministères de la justice, de la santé et des affaires sociales, établir des partenariats avec les organisations de la société civile pour renforcer les programmes qui tiennent compte de la prévention de la violence domestique et fondée sur le genre.
- Instaurer des programmes de protection de l'enfance, généralement en collaboration entre les ministères de la justice, de l'éducation, de la santé, de la jeunesse et des sports et renforcer les programmes existants.
- En ce qui concerne les politiques sociales et de protection sociale, fournir un soutien financier ou en nature aux aidants non rémunérés.
- Pour renforcer les capacités du secteur public en matière de santé et de bien-être, les pouvoirs publics doivent s'efforcer d'assurer une bonne gouvernance, instaurer la confiance, permettre aux populations de participer aux processus d'élaboration des politiques et mettre en place des mécanismes d'application du principe de responsabilité.

Orientation stratégique 3 :

concevoir et appuyer la mise en œuvre de systèmes économiques équitables au service du développement humain



Il a été prouvé que les modèles économiques en vigueur étaient préjudiciables, tant pour les êtres humains que pour l'environnement. Les pays s'intéressent de plus en plus à de nouveaux modèles économiques et de planification budgétaire à long terme caractérisés par une plus grande équité et la place centrale qu'ils accordent aux populations et à la planète. On pourrait définir une « économie du bien-être » comme une économie favorisant la création, au sein de la société, de cercles vertueux de bien-être, de prospérité économique, de stabilité et de résilience qui se complètent et se renforcent mutuellement, une

telle économie pouvant en outre se caractériser par des résultats macroéconomiques positifs permettant aux pays d'inscrire les investissements en faveur du bien-être dans la durée (OCDE).

Les travaux menés actuellement par le Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous cadrent étroitement avec cette orientation stratégique, et plusieurs des recommandations de la série de notes d'orientation³ du Conseil ont été incorporées dans les orientations générales et les exemples d'intervention décrits ci-après.



© OMS / Sue Price

³ Plusieurs exemples ont été tirés de la série de notes d'orientation du Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous. Genève : Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous ; 2022 (<https://www.who.int/groups/who-council-on-the-economics-of-health-for-all>, consulté le 5 avril 2023).

Le Conseil présente trois objectifs clés pour valoriser la santé pour tous et le bien-être en tant qu'éléments centraux de toute société prospère :

- valoriser la santé de la planète, y compris les biens communs essentiels tels que l'eau propre, l'air pur et un climat stable ;
- valoriser les différents fondements sociaux et activités qui favorisent l'équité, notamment la cohésion sociale, l'appui aux personnes dans le besoin et les outils permettant aux communautés de prospérer ;
- valoriser la santé et le bien-être des êtres humains, en veillant à ce que chaque personne puisse s'épanouir sur les plans physique, psychique et émotionnel et soit dotée des capacités et de la liberté nécessaires pour mener une vie digne, riche en perspectives et ancrée dans un tissu social.

En opérant ce tournant, les économies du bien-être se détournent volontairement des modèles plus usuels pour adopter des approches qui promeuvent la santé de la population en se fondant sur des capacités dynamiques. Ainsi, les gouvernements peuvent créer de nouveaux processus et utiliser activement les instruments financiers disponibles pour faire face à l'évolution des défis et des menaces pour la santé. Bien que de tels modèles aient vocation à créer des possibilités de croissance économique, ils donnent la priorité aux perspectives et aux résultats équitables en matière de santé, ainsi qu'à la durabilité sur le plan mondial. Les économies du bien-être soutiennent les structures de gouvernance qui : répondent aux besoins essentiels de l'être humain ; offrent aux individus des possibilités égales en matière d'avancement ; génèrent un sentiment d'inclusion sociale et de stabilité ; garantissent un travail décent et un commerce équitable ; instaurent des systèmes de protection sociale universelle ; et veillent au maintien des systèmes de production et de consommation. Ce faisant, elles s'attaquent à la discrimination structurelle, soutiennent les transitions et contribuent à préserver les écosystèmes naturels.

Il va de soi que les indicateurs de progrès rattachés aux économies du bien-être ne se centrent pas exclusivement sur la croissance, mais tiennent également compte des besoins sociaux et environnementaux sous différents aspects, ainsi que du sentiment d'accomplissement et de valeur. Actuellement, la volonté de mobiliser une série de mesures pour mieux appréhender la façon dont les nations et leurs populations s'emploient à améliorer leur qualité de vie va grandissant. Les cadres internationaux intégrés en faveur du bien-être, tels que les ODD, l'indicateur du vivre mieux de l'OCDE et le « doughnut model » mis en évidence par le Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous, permettent de suivre et de comparer un large éventail de paramètres qui importent aux individus, de la santé de la planète au logement et à la qualité des emplois.

Un tel changement au niveau de la gouvernance et du suivi des progrès ne pourra être efficace que s'il est soutenu par des mécanismes budgétaires et financiers (y compris les impôts, les investissements et les subventions) venant garantir que les investissements sont orientés vers des activités qui contribuent à la santé. Plusieurs pays (les pays de l'Union européenne, le Bhoutan, le Canada, l'Islande, les Émirats arabes unis et la Nouvelle-Zélande, par exemple) ont établi des modèles budgétaires axés sur le bien-être assortis de différents objectifs et cibles.

Il convient que les organismes mondiaux soutiennent ces efforts nationaux. Dans le même temps, les autorités nationales doivent créer un environnement propice à l'expérimentation et à l'apprentissage au niveau local, notamment en renforçant le rôle indépendant de la société civile, qui consiste notamment à œuvrer en faveur des droits et à tenir les autorités publiques et le secteur privé responsables de leurs politiques et actions.



Orientations générales

- Les gouvernements doivent envisager des politiques monétaires et fiscales susceptibles d'atténuer les inégalités, de donner la priorité à la santé et de préserver le bien-être des populations et de la planète.
- Réorienter les investissements et concevoir une architecture financière et un système économique qui placent la santé au centre de notre système de valeurs et qui favorisent une population en bonne santé et des économies résilientes.
- Utiliser et développer les capacités dynamiques pour orienter la croissance économique vers la santé et améliorer les capacités de réaction aux défis sociétaux qui menacent le bien-être des sociétés.
- Les gouvernements ne doivent pas se contenter de remédier aux défaillances du marché, mais doivent mettre en place un écosystème d'innovation en matière de santé régi par le bien commun.
- Dissuader la production et la consommation de produits et de services qui nuisent à la santé de la population ou menacent l'écosystème naturel, et réorienter les investissements vers des solutions de substitution favorables à la santé et qui tiennent mieux compte de la valeur des parties prenantes à long terme.
- Appliquer systématiquement le principe du « pollueur-payeur », ce qui signifie que les coûts sanitaires et environnementaux de la production et de la consommation de produits et de services sont à la charge des producteurs de ces produits et services.
- Soutenir les programmes et les initiatives qui favorisent la santé et le bien-être des travailleurs et garantissent des environnements de travail sains, en particulier dans les emplois à faible revenu.
- Créer un volant budgétaire pour l'investissement public dans le bien-être, notamment en tenant compte des avantages et du coût connexes des investissements dans l'ensemble des secteurs.
- Appliquer dans l'ensemble des secteurs économiques – logement, alimentaire, énergie, transports et éducation, notamment – les principes régissant l'intégration de la santé dans toutes les politiques afin de garantir que les besoins essentiels de tous soient satisfaits.
- S'orienter vers des mesures économiques du développement qui vont au-delà du produit intérieur brut (PIB).
- Mobiliser les banques centrales et les banques d'investissement aux fins de l'investissement dans les économies du bien-être..



Exemples d'interventions au niveau national

- Les gouvernements doivent concevoir des politiques et des approches économiques régies par l'intérêt public (par exemple, subordonner les investissements publics à des conditions afin de créer des partenariats symbiotiques entre le secteur public et le secteur privé, baisser les prix en fonction des contributions respectives, encourager le transfert de technologies et de connaissances, réformer les modèles de gouvernance d'entreprise afin de mieux refléter la valeur des parties prenantes à long terme, créer des institutions publiques de prêt à long terme et canaliser le crédit bancaire vers l'investissement dans la santé, réglementer le fonctionnement et le financement des marchés privés de la santé dans l'intérêt de la population)
- Les gouvernements doivent définir et utiliser des approches et des outils susceptibles de favoriser la concrétisation de la santé et du bien-être, tels qu'une budgétisation axée sur les résultats, des « budgets bien-être », des marchés publics stratégiques axés sur les missions et une infrastructure numérique favorable.
- Les gouvernements devraient envisager des politiques monétaires et fiscales susceptibles d'atténuer les inégalités et de contribuer à la santé et au bien-être, telles que l'élargissement de l'assiette fiscale, l'imposition progressive, les programmes visant à améliorer les connaissances financières et le soutien à l'élimination des obstacles financiers qui limitent l'accès aux services de santé.

- Les ministères des finances devraient éviter de diminuer les crédits lors des récessions économiques et continuer d'investir dans la santé, sachant que ces investissements contribuent à la résilience, à la stabilité économique et à la croissance.
- Des approches coopératives entre les secteurs public et privé – et les organisations de la société civile – peuvent permettre de développer et de mettre en œuvre des modèles d'économie circulaire, qui sont axés sur l'élimination des déchets et de la pollution, la circulation des produits et des matériaux ainsi que la régénération de la nature.
- Mettre en place des politiques financières et d'investissement à l'échelle nationale pour envisager d'instaurer des subventions et des mesures d'incitation à la production et/ou à la consommation de produits de base propices à la santé des êtres humains et à la durabilité environnementale, ainsi que des subventions et des mesures d'incitation à l'investissement dans de tels produits.
- Le secteur public doit gouverner l'écosystème de l'innovation dans l'intérêt public et disposer d'un cadre axé sur les missions.
- Les gouvernements, les organisations multilatérales et les groupes supranationaux doivent transformer et dépasser les attitudes qui freinent les investissements dans le domaine de la santé.
- Soutenir les systèmes budgétaires basés sur le bien-être, en veillant à ce que les investissements soient orientés vers la production de bien-être et la protection de la planète.
- Les gouvernements métropolitains ou les municipalités peuvent s'employer à accélérer le développement de « villes-santé » qui placent la santé, le bien-être des collectivités et de la société, l'équité et le développement durable au centre des politiques, stratégies et programmes locaux.
- Établir des mécanismes de financement et des partenariats, notamment avec le secteur privé, pour faire progresser la promotion de la santé à tous les niveaux, généralement sous la supervision commune du Ministère des finances et du Ministère de la santé.
- Les comités multisectoriels devraient procéder à l'évaluation systématique de l'impact sur la santé des politiques (annulations de dettes, réforme agraire, plafonnement des prix de l'énergie, plafonnement des loyers, ajout de conditions aux plans de sauvetage financiers et politiques de transport public abordables, par exemple) afin de garantir que ces politiques sont conformes aux exigences en matière de santé et d'équité.
- Les ministères de la santé et les partenaires des secteurs public et privé devraient s'atteler à recenser et appuyer les possibilités de collaboration transversale et d'échange de données et de connaissances entre les parties prenantes et les institutions investies dans la promotion de la santé.

Orientation stratégique 4 : promouvoir une couverture sanitaire universelle équitable via les soins de santé primaires, la promotion de la santé et les services de prévention



Tous les pays, quel que soit leur statut économique ou politique, rencontrent des difficultés pour garantir à leur population la couverture sanitaire universelle (CSU) et l'accès à des services de santé de qualité. Conformément à la Déclaration d'Alma-Ata et à la Déclaration d'Astana (2018), la réalisation de la CSU permet de garantir : une répartition équitable des ressources tout au long du parcours de vie et sur

tout le spectre de soins – de la promotion de la santé aux soins palliatifs, en passant par la prévention des maladies ainsi que la prise en charge et la réadaptation ; la promotion du bien-être psychique dans le cadre de la réorientation des services de santé ; ainsi que la promotion et la protection des travailleurs de la santé.



© OMS / Isaac Rudakubana

S'employer à atteindre la CSU pour garantir le bien-être de la société suppose de renforcer les systèmes de santé pour offrir aux individus des services propres à assurer leur santé et leur bien-être sur la base de leur situation, de leurs besoins et de leurs choix dans les meilleurs délais. Afin de favoriser l'instauration d'une CSU équitable via les soins de santé primaires (SSP), la promotion de la santé et les services de prévention, il est nécessaire que les pays accordent une place centrale aux services de santé intégrés et complets qui englobent les soins primaires ainsi que les biens et les fonctions de la santé publique. Il est également nécessaire qu'ils veillent à ce que les politiques et les mesures multisectorielles permettent de traiter les déterminants de la santé en amont et au sens plus large, et à ce que les individus, les familles et les communautés soient mobilisés et maîtres de leur destin, l'objectif étant de garantir le renforcement de la participation sociale et de l'auto-prise en charge. L'application d'une approche fondée sur le parcours de vie permet d'optimiser la santé et le bien-être des individus et de renforcer les perspectives qui leur sont offertes, à toutes les étapes de leur vie, de rester en bonne santé ou de chercher à le devenir.

Les MNT, de même que la santé mentale, sont des éléments moteurs qui influent sur la santé et le bien-être des individus. Dans le cadre des SSP, il convient donc de s'assurer que les MNT et la santé mentale sont intégrés au processus d'élaboration des programmes de prestation de santé et bénéficient d'un financement adéquat et pérenne. Une telle démarche contribuera à prévenir et à traiter les MNT, à prévenir les dépenses de santé excessives et à éviter de creuser les inégalités en matière de résultats de santé et la charge qui pèse sur les familles.

Tout système de santé digne de ce nom s'inscrit dans le contexte local et est ancré au sein de la population qui en dépend. Au-delà des soins de santé de base dispensés pour prévenir et traiter les maladies, les SSP contribuent à améliorer le bien-être et la qualité de vie des individus et de leur communauté, non seulement en permettant aux populations d'accéder aux connaissances et aux compétences dont elles ont besoin pour reprendre le contrôle de leur santé et de la santé de leur famille, mais aussi en favorisant la participation et la mobilisation sociales. Cette approche inclusive, fondée sur des SSP centrés sur la personne, devrait contribuer à garantir une CSU équitable et à renforcer la résilience et le bien-être de la société.



Orientations générales

- Promouvoir la CSU en privilégiant un modèle de soins axé sur les SSP.
- Renforcer et favoriser le personnel œuvrant dans le domaine des SSP, et mettre en place des mécanismes de financement adéquats.
- Intégrer les processus et les services de promotion de la santé dans les services de santé réorientés.
- Mettre en place des SSP dans les milieux à faibles ressources pour garantir une prise en charge intégrée des MNT grâce aux outils suivants :
 - ensemble OMS d'interventions essentielles contre les MNT en faveur des SSP dans les milieux fragiles et à faibles ressources ;
 - initiatives et politiques de lutte antitabac – Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et instruments connexes, notamment ;
 - promotion de l'activité physique et d'un mode de vie actif tout au long du parcours de vie ;
 - recours aux mesures juridiques et fiscales déjà existantes pour réduire les effets néfastes sur la santé attribuables à l'usage nocif de l'alcool et l'ampleur de ce phénomène ;
 - mise en œuvre des mesures décrites par l'OMS dans le *Compendium of WHO and other UN Guidance on health and environment* pour faire face aux effets sur la santé de la pollution atmosphérique et d'autres facteurs de risque environnementaux ;
 - promotion de la santé mentale et du bien-être et des conditions propices à une bonne santé mentale – sensibilisation et soutien, notamment ;
 - lutte contre l'obésité de l'enfant et appui à la mise en œuvre de mesures juridiques et fiscales visant à réglementer la commercialisation des boissons et des aliments sucrés destinés aux enfants ;
- Mettre en place des structures et des programmes nationaux de coordination pour améliorer les connaissances en santé de la population en général et de certains groupes vulnérables en particulier.



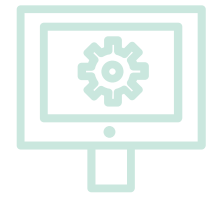
- Instaurer une infrastructure sociale visant à associer et à autonomiser les personnes et les communautés.
- Promouvoir la recherche transdisciplinaire axée sur les SSP pour éclairer l'élaboration des politiques.
- Mener des études d'impact des biens sur la santé parmi les populations, en particulier les groupes vulnérables ou défavorisés.



Exemples d'interventions au niveau national

- Les régimes d'assurance santé publics et privés mettent en place/améliorent des mécanismes de prépaiement (assurance maladie universelle, par exemple) ou renforcent les mécanismes existants afin de réduire les paiements directs effectués par le patient et les dépenses de santé excessives.
- À moyen terme, les ministères de la santé et des finances peuvent s'orienter vers des systèmes de santé qui s'appuient sur un financement durable et fondé sur la solidarité.
- Les ministères de la santé, les institutions de recherche et les organisations de la société civile compétentes collaborent en vue de s'appuyer sur des études d'impact sur la santé pour évaluer les effets possibles de politiques, de programmes et/ou de projets donnés sur la santé des populations, en particulier des groupes vulnérables ou défavorisés.
- Les données probantes disponibles et l'expérience des pays devraient être mises à profit pour structurer les systèmes de gouvernance de la santé sur la base d'une répartition équitable des ressources tout au long de la vie et du continuum de soins – de la promotion de la santé à la couverture des soins palliatifs, en passant par la prévention des maladies, la prise en charge et la réadaptation – afin que l'ensemble des individus et des communautés bénéficient des services de santé essentiels et de qualité dont ils ont besoin tout au long du parcours de vie. Pour ce faire, il convient de tirer parti de l'expérience des gouvernements nationaux, des partenaires de mise en œuvre et des initiatives des donateurs.
- En collaboration avec le secteur privé et les syndicats/organisations de masse, les ministères de la santé devraient renforcer les structures de soutien et de coordination pour assurer la promotion de la santé sur le lieu de travail, dans les écoles et au sein des communautés, notamment.
- Les ministères de la santé devraient envisager de mettre en œuvre les recommandations du *Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2030* (<https://iris.who.int/handle/10665/361818>).
- En collaboration avec les ministères de l'agriculture et le secteur privé, les ministères de la santé instaurent et promeuvent des stratégies axées sur l'alimentation saine et l'allaitement maternel.
- En partenariat avec les entreprises et d'autres employés, les syndicats et les organisations de masse, les ministères de la santé devraient envisager d'instaurer un examen médical périodique dans des cadres autres que sanitaires (lieux de travail et établissements scolaires, par exemple) pour dépister les facteurs de risque, déceler à un stade précoce les maladies et repérer à un stade précoce les personnes exposées à un risque élevé.
- Au niveau central, les gouvernements peuvent effectivement promouvoir l'activité physique par l'adoption du *Plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique 2018-2030* (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/327168/9789242514186-fre.pdf>).
- Promouvoir la santé environnementale et la durabilité et fournir des services de santé environnementale à l'appui de la CSU par la mise en œuvre de la *Global Strategy on Health, Environment and Climate Change (2018-2030)* (<https://iris.who.int/handle/10665/331959>). Les ministères responsables varient d'un pays à l'autre, mais ils relèvent généralement des domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources en eau, de l'industrie et du commerce, de la santé et des transports.

Orientation stratégique 5 : promouvoir des systèmes numériques équitable au service de la collectivité, qui contribuent à la cohésion sociale et ne poursuivent aucun intérêt commercial



La transformation numérique et technologique peut ouvrir des perspectives nouvelles en matière d'interactions sociales, de littératie en santé et de partage des connaissances et une prestation de services plus efficace et efficiente. Certaines caractéristiques des systèmes numériques, de même que l'exclusion numérique, sont toutefois susceptibles d'isoler les individus et d'exacerber les inégalités. La santé et le bien-être peuvent être mis à mal par l'augmentation du temps consacré aux activités numériques et du temps passé dans des environnements virtuels, ces effets néfastes pouvant se caractériser par une surcharge d'informations et la propagation d'informations erronées, sans compter

les discours haineux et le harcèlement ainsi que les campagnes faisant la promotion de produits et/ou de comportements préjudiciables pour la santé. Certains groupes, comme les populations rurales et les personnes âgées, sont susceptibles de se heurter à un manque d'équité dans leur accès aux technologies et aux services Internet, et de rencontrer des difficultés pour se servir des outils numériques. Une société du bien-être évalue et combat les préjudices et le manque d'autonomie, garantit un accès équitable et met tout le potentiel offert par les technologies au service de l'épanouissement des êtres humains et de la planète.





Orientations générales

- Explorer les technologies et les services numériques porteurs de changements et centrés sur l'humain pour parvenir à une société numérique équitable.
- Combattre les informations erronées liées à la santé, notamment au moyen d'une réglementation adaptée au contexte.
- Mettre en œuvre des programmes visant à améliorer et à promouvoir l'éducation aux technologies numériques et aux médias et renforcer l'accès aux technologies numériques, en particulier dans les communautés et les groupes vulnérables, toutes catégories d'âge confondues.
- Renforcer les lois sur la communication et l'information numériques qui protègent contre l'exploitation des données personnelles et contribuent à réduire les facteurs de vulnérabilité connexes.
- Mettre en place des interventions pour suivre et renforcer les connaissances de la population en matière de santé.



Exemples d'interventions au niveau national

- En consultation avec le secteur de la technologie, les gouvernements devront réglementer l'écosystème numérique et faire appliquer des mesures de contrôle, en fonction de l'évolution des cas d'utilisation et du rythme des innovations technologiques.
- Dans le cadre des systèmes éducatifs et des systèmes de protection sociale, les gouvernements étudient les moyens d'investir davantage dans les programmes visant à accroître l'habileté numérique, en particulier au sein des communautés vulnérables.
- En collaboration avec les organisations de la société civile compétentes et le secteur privé, les ministères de la santé, de la protection sociale et de l'éducation devraient envisager de mettre en place et de promouvoir des services de santé numériques fondés sur les principes de conception universelle et d'accessibilité et d'inclusion, en tenant compte de l'âge des bénéficiaires.
- Dans le cadre de partenariats de recherche sociale et scientifique, concevoir et mener des évaluations sur les incidences du numérique sur la vie quotidienne et les fractures numériques qui existent au sein de différentes populations et communautés, et entre différentes catégories d'âge.

Orientation stratégique 6 : mesurer et suivre le bien-être



Afin de mesurer le bien-être et le développement durable, il est nécessaire d'adopter une approche globale qui permette de maintenir un juste équilibre entre les valeurs matérielles et non matérielles bénéfiques aux populations et à la planète. Les indicateurs usuels du progrès tels que l'espérance de vie ou la croissance du PIB ne permettent pas de saisir ce qui importe le plus aux individus et aux communautés dans lesquels ils s'inscrivent. Pour atteindre le bien-être et faire en sorte que

les indicateurs de progrès donnent la priorité aux individus et à la planète, les systèmes nationaux de gouvernance doivent attribuer des rôles et des responsabilités clairs aux différents secteurs, et prévoir des mécanismes de responsabilisation correspondants. Ces mécanismes devraient tenir compte du contexte social, politique et de gouvernance dans lequel les plans connexes sont mis en œuvre.



© OMS / Anuradha Sarup



Le groupe de travail des Nations Unies chargé de la mesure du bien-être et de la durabilité a recensé plusieurs domaines dans lesquels des progrès pouvaient être réalisés : le travail ménager non rémunéré, la répartition du revenu, de la consommation, de l'épargne et de la richesse des ménages, la comptabilité économique et environnementale, l'éducation et le capital humain, ainsi que la santé et les conditions sociales. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale⁴ a défini un programme de recherche pour appuyer la révision du Système de comptabilité nationale prévue pour 2025. Ce programme de recherche est notamment axé sur la mondialisation, la numérisation, le bien-être et la durabilité. Parmi les autres indicateurs de bien-être proposés, on retrouve notamment le niveau de vie matériel, la santé, l'éducation, les activités personnelles, y compris le travail, l'engagement politique et la gouvernance, les relations et les liens sociaux, l'environnement – présent et futur – et la sécurité économique et physique. La Commission de mesure de la performance économique et du progrès social a suggéré de dissocier le PIB du bien-être et de s'intéresser plutôt aux ménages et à la répartition des revenus, de la consommation et de la richesse. Ce domaine d'intérêt est en plein développement et un ensemble de mesures de substitution ont été proposées, telles que la mesure du bien-être économique, l'indice de santé sociale, l'indice de développement humain et l'indice de progrès véritable. L'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE et le plan d'action de la Commission européenne intitulé *Le PIB et au-delà : mesurer le progrès dans un monde en mutation* sont axés sur des questions similaires. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a en outre proposé des critères pour aller au-delà du PIB dans un projet de rapport intitulé *Valuing what counts – United Nations system-wide contribution on progress beyond Gross Domestic Product (GDP)*,⁵ en prévision du Sommet de l'avenir de 2024.



Orientations générales

- Renforcer la capacité des pays de recueillir des données ventilées et d'utiliser des mécanismes d'analyse, de mise en œuvre stratégique et de responsabilisation pour influencer sur la santé et le bien-être, notamment pour atteindre l'objectif du milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé.
- Renforcer les données nationales, les lois relatives à la protection des renseignements personnels sur la santé, les systèmes de santé et la capacité de suivre les progrès réalisés pour atteindre l'objectif du milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé, ainsi que les déterminants de la santé de façon générale.
- Comblar les lacunes en matière de données de santé publique, en particulier en ce qui concerne la violence contre les enfants et les femmes, les enfants dont le développement est en bonne voie, la santé mentale, les risques sanitaires liés au climat, ainsi que l'eau et l'assainissement.
- Promouvoir la collaboration transversale ainsi que le partage de données et de connaissances entre les parties prenantes et les institutions investies dans la promotion de la santé.
- S'entendre sur l'instauration de cadres d'indicateurs globaux basés sur le bien-être en tant qu'outil principal de mesure du progrès social, écologique et économique.

⁴ <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/iswgn.asp>

⁵ Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination élabore actuellement un ensemble de mesures de base pour aller au-delà du PIB en s'appuyant sur les indicateurs existants, en particulier les indicateurs relatifs aux ODD, et les cadres statistiques actuels. Ces mesures seront intégrées aux versions ultérieures du présent projet de cadre, selon qu'il conviendra : <https://unsceb.org/valuing-what-counts-united-nations-system-wide-contribution-beyond-gross-domestic-product-gdp>



Exemples d'interventions au niveau national

- Les rapports nationaux sur les disparités et les inégalités en matière de santé, d'accès aux produits de base, de protection sociale et d'exposition aux risques environnementaux (risques liés aux pratiques agricoles, par exemple) constituent le fondement de politiques de santé efficaces. Les offices nationaux de la statistique et les autorités nationales chargées de la santé et de l'environnement devraient en faire une priorité.
- En collaboration avec les organismes et organisations internationaux dotés d'une expérience pertinente, il conviendrait de mettre en place un ensemble d'indicateurs basés sur le bien-être pour mesurer les progrès aux niveaux social, écologique et économique. Ces indicateurs doivent être arrêtés au niveau international et appliqués à l'échelle nationale par les organes gouvernementaux centraux.
- Les ministères de la santé, les autorités sanitaires nationales et les offices nationaux de la statistique doivent élaborer ou renforcer les systèmes de collecte, de compilation et d'analyse des données de santé publique sur la violence contre les enfants et les femmes, les enfants dont le développement est en bonne voie, la santé mentale, les risques sanitaires liés au climat et l'eau et l'assainissement.
- Les services gouvernementaux et d'autres secteurs devraient s'efforcer de générer des revenus supplémentaires pour produire des données en vue de quantifier les retombées positives sur la santé et le bien-être ainsi qu'une base de connaissances multisectorielle, et communiquer les données actuelles aux responsables politiques et aux membres du parlement.
- Pour mobiliser des systèmes de données nationaux et des capacités en vue d'atteindre l'objectif du milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé, il convient de se doter de systèmes d'information sur la santé efficaces ainsi que de plusieurs des éléments décrits ci-dessus, de manière à instaurer une certaine harmonie.



Voie à suivre

Les orientations stratégiques et les orientations générales y relatives qui sont décrites dans le présent cadre visent à aider les pays et les principales parties prenantes à opérer une transition globale vers le bien-être de la société afin d'atteindre les objectifs énoncés dans le programme de développement durable, en particulier l'ODD 3 sur la santé et le bien-être.

En tant que fonction clé de la santé publique, la promotion de la santé fournit le cadre, les approches et les outils propres à garantir une collaboration intersectorielle porteuse de changements, une action collective sous-tendue par l'autonomisation des communautés et, en définitive, la bonne gouvernance requise pour parvenir à la réalisation du bien-être sociétal.

Les outils d'évaluation et de mesure de l'impact dans ces domaines fondamentaux sont en cours d'élaboration et tiendront compte des travaux approfondis entrepris par d'autres organisations internationales, notamment l'OCDE, et des travaux sur la mesure du développement au-delà du PIB actuellement menés par le Cabinet du Secrétaire général de l'ONU à New York.

Afin d'aller de l'avant, il convient d'opérer une transition ordonnée vers des sociétés plus durables et équitables et d'acquérir des connaissances sur la façon de bâtir des sociétés plus durables, équitables et résilientes en s'appuyant sur l'expérience des pays, des régions, des villes, des communautés et des cultures, en particulier des cultures autochtones. L'OMS soutiendra cette transition en rassemblant tous les acteurs autour de l'objectif suivant : faire des sociétés du bien-être une réalité. Elle veillera par ailleurs à recueillir des données probantes et à apporter un soutien technique aux États Membres et aux partenaires dans la mise en œuvre de ce cadre.

Pour atteindre la santé et le bien-être, il est nécessaire que tous les membres de la société se mobilisent.

Bien que le présent cadre sur le bien-être ait une portée mondiale, tout l'enjeu consiste à traduire les objectifs qui y sont énoncés en actions nationales et locales, et ce dans les contextes sociaux, économiques et politiques pertinents. Les approches qui y sont décrites sont fondées sur les recommandations et les mesures de parties prenantes clés et visent à renforcer la mobilisation et l'action en faveur d'un programme national et multinational sur le bien-être. Les orientations générales et les approches de mise en œuvre sont données à titre indicatif, et les orientations stratégiques ne pourront se traduire dans les faits que si les approches sont soigneusement sélectionnées, adaptées et combinées de la manière qui cadre le mieux avec les différentes situations nationales, juridictions infranationales et catégories de population. Il est recommandé à chaque pays d'évaluer les besoins et de recenser les lacunes qui lui sont propres, de veiller à intégrer le bien-être dans ses systèmes de gouvernance et de renforcer sa capacité de mener des activités de promotion de la santé.

Pour concrétiser ce cadre, il est nécessaire d'engager une transition qui mobilise l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. Les partenaires clés, y compris les organisations non gouvernementales et la société civile, les universités, les entreprises, les administrations publiques et les organisations internationales, devraient nouer des partenariats efficaces fondés sur le consensus et la responsabilisation pour garantir la mise en œuvre effective des stratégies axées sur la promotion de la santé et le bien-être. Ce n'est qu'en œuvrant collectivement que l'on pourra évoluer vers des sociétés du bien-être dans tous les pays, en ne laissant personne de côté.

Références utiles et publications complémentaires

10 chemicals of public health concern. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/news-room/photo-story/photo-story-detail/10-chemicals-of-public-health-concern>, consulté le 25 mars 2023).

Access to a healthy environment, declared a human right by UN rights council. New York: Nations Unies, 2021 (<https://news.un.org/en/story/2021/10/1102582>, consulté le 25 mars 2023).

National Preventive Health Strategy 2021–2030. Canberra: Commonwealth of Australia as represented by the Department of Health, 2021 (https://www.health.gov.au/sites/default/files/documents/2021/12/national-preventive-health-strategy-2021-2030_1.pdf, consulté le 25 mars 2023).

Bases Conceptuales para el ejercicio de la rectoría del Ministerio de Salud. 2020 (<https://www.gob.pe/institucion/minsa/informes-publicaciones/1127257-bases-conceptuales-para-el-ejercicio-de-la-rectoria-del-ministerio-de-salud>, consulté le 25 mars 2023).

Bending the trends to promote health and well-being: a strategic foresight on the future of health promotion. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://iris.who.int/handle/10665/363391>, consulté le 25 mars 2023).

Building back better lives: Using a well-being lens to refocus, redesign, realign and reconnect. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques, 2022 (https://www.oecd-ilibrary.org/sites/1e1ecb53-en/1/3/1/index.html?itemId=/content/publication/1e1ecb53-en&csp_=c628cf9bcf7362d2dc28c912508045f6&itemIGO=oecd&itemContentType=book, consulté le 25 mars 2023).

Feuille de route pour les produits chimiques. Organisation mondiale de la Santé, 2008 (<https://iris.who.int/handle/10665/273139>, consulté le 25 mars 2023).

Chemical safety. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://cdn.who.int/media/docs/default-source/chemical-safety/infogr-he5-chemical-safety-20082019-web-spreads.pdf>, consulté le 25 mars 2023).

Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé, résumé analytique du rapport final de la Commission des déterminants sociaux de la santé. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2008 (<https://iris.who.int/handle/10665/44083>, consulté le 25 mars 2023).

Community engagement: a health promotion guide for universal health coverage in the hands of the people. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://iris.who.int/handle/10665/334379>, consulté le 25 mars 2023).

Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2030. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://iris.who.int/handle/10665/361818>, consulté le 25 mars 2023).



- Compendium of WHO and other UN guidance on health and environment, 2022 update.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://iris.who.int/handle/10665/352844>, consulté le 25 mars 2023).
- Déclaration d'Astana, Conférence internationale sur les soins de santé primaires.* Genève : Organisation mondiale de la Santé/Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2018 (<https://iris.who.int/handle/10665/328129>, consulté le 25 mars 2023).
- Decade of action for Road safety 2021– 2030.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2018 (<https://www.who.int/teams/social-determinants-of-health/safety-and-mobility/decade-of-action-for-road-safety-2021-2030>, consulté le 25 mars 2023).
- Global Action Plan for Healthy Lives and Well-being for All.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://www.who.int/initiatives/sdg3-global-action-plan>, consulté le 25 mars 2023).
- Plan d'action Mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018–2030.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2018 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/327168/9789242514186-fre.pdf>, consulté le 25 mars 2023).
- Global Framework for Development and Stewardship to Combat Antimicrobial Resistance.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2018 (<https://www.who.int/groups/framework-development-stewardship-AMR>, consulté le 25 mars 2023).
- Stratégie et Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2017 (https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69-REC1/A69_2016_REC1-fr.pdf#page=105, consulté le 25 mars 2023).
- Global Strategy to Reduce the Harmful Use of Alcohol.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/m/item/global-action-plan-on-alcohol-1st-draft>, consulté le 25 mars 2023).
- Health in all policies: Helsinki statement. Framework for country action.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2014 (<https://iris.who.int/handle/10665/112636>, consulté le 25 mars 2023).
- Health Literacy. The Solid Facts.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2013 (<https://iris.who.int/handle/10665/128703>, consulté le 25 mars 2023).
- Health Promotion Glossary.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://iris.who.int/handle/10665/350161>, consulté le 25 mars 2023).
- Healthy cities effective approach to a rapidly changing world.* Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://iris.who.int/handle/10665/331946>, consulté le 25 mars 2023).
- Innov8 approach for reviewing national health programmes to leave no one behind: technical handbook.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2016 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789241511391>, consulté le 25 mars 2023).
- Jakarta Declaration on Leading Health Promotion into the 21st Century.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 1997 (<https://www.who.int/teams/health-promotion/enhanced-wellbeing/fourth-conference/jakarta-declaration>, consulté le 25 mars 2023).
- « Le Groupe tripartite et le PNUE valident la définition du principe « Une seule santé » formulée par l'OHHLEP ». Genève : Organisation mondiale de la Santé. 2021 (<https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health>, consulté le 25 mars 2023).
- Mesurer ce qui importe : Vers une stratégie sur la qualité de vie pour le Canada.* Ottawa. Gouvernement canadien, 2021 (<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/>

- publications/mesurer-ce-qui-importe-vers-strategie-qualite-vie-canada.html, consulté le 25 mars 2023).
- Objectifs du millénaire pour le développement. New York : Nations Unies, 2000 (<https://www.un.org/fr/millenniumgoals/>, consulté le 25 mars 2023).
- Mobiliser la santé publique contre les changements climatiques au Canada*. Ottawa : Gouvernement canadien, 2022, (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/publications/rapports-etat-sante-publique-canada-administrateur-chef-sante-publique/rapport.html>, consulté le 25 mars 2023).
- National Children's Mental Health and Wellbeing Strategy*. Canberra: National Mental Health Commission of the Australian Government, 2019. (<https://www.mentalhealthcommission.gov.au/projects/childrens-strategy/childrens-mental-health-wellbeing-strategy>, consulté le 25 mars 2023).
- Non-communicable diseases : Global monitoring framework*. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2011 (<https://www.who.int/publications/i/item/ncd-surveillance-global-monitoring-framework>, consulté le 25 mars 2023).
- « New report highlights the impact of changes in environment on One Health ». Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/europe/news/item/01-07-2022-new-report-highlights-the-impact-of-changes-in-environment-on-one-health>, consulté le 25 mars 2023).
- Promotion de la santé – Charte d’Ottawa. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 1986 (<https://iris.who.int/handle/10665/349653>, consulté le 25 mars 2023).
- Notre planète, notre santé. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://www.who.int/fr/campaigns/world-health-day/2022/recommended-actions-to-protect-our-planet-our-health>, consulté le 25 mars 2023).
- Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle. Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé. New York : Nations Unies, 2019 (<https://www.un.org/pga/73/wp-content/uploads/sites/53/2019/07/FINAL-draft-UHC-Political-Declaration.pdf>, consulté le 25 mars 2023).
- Réduire les inégalités en matière de santé par une action sur les déterminants sociaux de la santé (WHA62.14). Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2009 (https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/A62/A62_R14-fr.pdf, consulté le 25 mars 2023).
- Ensemble de recommandations sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants*. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2012 (<https://iris.who.int/handle/10665/44421>, consulté le 25 mars 2023).
- Déterminants sociaux de la santé : résultats de la conférence mondiale sur les déterminants sociaux de la santé (Rio de Janeiro, Brésil, octobre 2011) : rapport du Secrétariat. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2011 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/24328>, consulté le 25 mars 2023).
- Strategic approach and sound management of chemicals and waste beyond 2020 – The Intersessional Process. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l’environnement, 2020 (<https://www.saicm.org/Beyond2020/IntersessionalProcess/tabid/5500/language/en-US/Default.aspx>, consulté le 25 mars 2023).
- Strengthening public sector capacity, budgets and dynamic capabilities towards Health for All. Genève, Conseil de l’OMS sur l’économie de la santé pour tous de, 2022 (https://cdn.who.int/media/docs/default-source/council-on-the-economics-of-health-for-all/who_council4a_councilbrief4.pdf, consulté le 25 mars 2023).



- Stronger collaboration for an equitable and resilient recovery towards the health-related Sustainable Development Goals, incentivizing collaboration.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/354381>, consulté le 25 mars 2023).
- Summary for policymakers – Environmental dimensions of antimicrobial resistance. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2020 (<https://www.unep.org/resources/report/summary-policymakers-environmental-dimensions-antimicrobial-resistance>, consulté le 25 mars 2023).
- Sustainable Transport, Sustainable Development Interagency Report*, Deuxième Conférence mondiale sur les transports durables. New York : Nations Unies, 2021 (https://sdgs.un.org/sites/default/files/2021-10/Transportation%20Report%202021_FullReport_Digital.pdf, consulté le 25 mars 2023).
- La Déclaration d'Alma-Ata de 1978. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 1978 (<https://iris.who.int/handle/10665/347880>, consulté le 25 mars 2023).
- The Bangkok Charter for Health Promotion in a Globalized World. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2005 (<https://www.who.int/teams/health-promotion/enhanced-wellbeing/sixth-global-conference/the-bangkok-charter>, consulté le 25 mars 2023).
- Dexter SB, Salmond KK, Payne L, Chia MC, Di Ruggiero E, Mahato S. « L'art et la science de la subvention stratégique : l'expérience de la Stratégie d'innovation de l'Agence de la santé publique du Canada ». *Revue canadienne de santé publique* (2021) 112:186–203 (<https://link.springer.com/article/10.17269/s41997-021-00512-9>, consulté le 25 mars 2023).
- The case for investing in public health.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2014 (https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0009/278073/Case-Investing-Public-Health.pdf, consulté le 25 mars 2023).
- The National Mental Health and Suicide Prevention Agreement. Canberra : Commonwealth Government of Australia (<https://federalfinancialrelations.gov.au/agreements/mental-health-suicide-prevention-agreement>, consulté le 25 mars 2023).
- Agence de la santé publique du Canada – Innovation Strategy. *Canadian Journal of Public Health* (2021), volume 112, supplément no 2, (<https://link.springer.com/journal/41997/volumes-and-issues/112-2/supplement>, consulté le 25 mars 2023).
- The public health impact of chemicals: knowns and unknowns – data addendum for 2019.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://www.who.int/publications/i/item/WHO-HEP-ECH-EHD-21.01>, consulté le 25 mars 2023).
- Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2011 (https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/social-determinants-of-health/rio_political_declaration_french.pdf?sfvrsn=1333226_5, consulté le 25 mars 2023).
- The Short and Winding Road to 2030: Measuring Distance to the SDG Targets.* Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 2022 (<https://web.archive.org/2022-09-12/640494-the-short-and-winding-road-to-2030-policy-insights-september-2022.pdf>, consulté le 25 mars 2023).
- Cibles du triple milliard. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://www.who.int/about/general-programme-of-work/thirteenth>, consulté le 25 mars 2023).
- La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac : présentation générale.* Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://fctc.who.int/publications/m/item/the-who-framework-convention-on-tobacco-control-an-overview>, consulté le 25 mars 2023).

The 9th Global Conference on Health Promotion, Shanghai. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2016 (<https://www.who.int/teams/health-promotion/enhanced-wellbeing/ninth-global-conference>, consulté le 25 mars 2023).

Tackling food marketing to children in a digital world: trans-disciplinary perspectives. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2016 (<https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/344003/9789289052177-eng.pdf>, consulté le 25 mars 2023).

Treizième programme général de travail, 2019-2023. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2018 (https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA71/A71_4-fr.pdf, consulté le 25 mars 2023).

Transforming our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development. New York : Nations Unies, 2015 (<https://sdgs.un.org/publications/transforming-our-world-2030-agenda-sustainable-development-17981>, consulté le 25 mars 2023).

Valuing Health for All: Rethinking and building a whole-of-society approach. Genève, Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous, 2022 (https://cdn.who.int/media/docs/default-source/council-on-the-economics-of-health-for-all/who_councilbrief3.pdf, consulté le 25 mars 2023).

Résolution WHA75.19 sur la promotion du bien-être et de la santé. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2022 (https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA75-REC1/A75_REC1_interactive_fr.pdf#page=64, consulté le 25 mars 2023).

What is at stake at COP27? Our last chance to achieve a healthy future for humanity, Déclaration du Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous. Genève, Conseil de l'OMS sur l'économie de la santé pour tous, 2022. (<https://www.who.int/publications/m/item/what-is-at-stake-at-cop27--our-last-chance-to-achieve-a-healthy-future-for-humanity>, consulté le 25 mars 2023).

WHO manifesto for a healthy recovery from COVID-19. Reliefweb, 2020 (https://reliefweb.int/report/world/who-manifesto-healthy-recovery-covid-19?gclid=CjwKCAiApvebBhAvEiwAe7mHSixLEi-XAbF2Z-x-19sjwzG9V0vXOI9mXDsixlAusrjEXxGg8_ADLBoCQa4QAvD_BwE, consulté le 25 mars 2023).

WHO global air quality guidelines: particulate matter (PM2.5 and PM10), ozone, nitrogen dioxide, sulfur dioxide and carbon monoxide. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://iris.who.int/handle/10665/345329>, consulté le 25 mars 2023).

WHO global strategy on health, environment and climate change: the transformation needed to improve lives and wellbeing sustainably through healthy environments. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://iris.who.int/handle/10665/331959>, consulté le 25 mars 2023).

WHO package of essential noncommunicable (PEN) disease interventions for primary health care. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/activities/integrated-management-of-ncds>, consulté le 25 mars 2023).

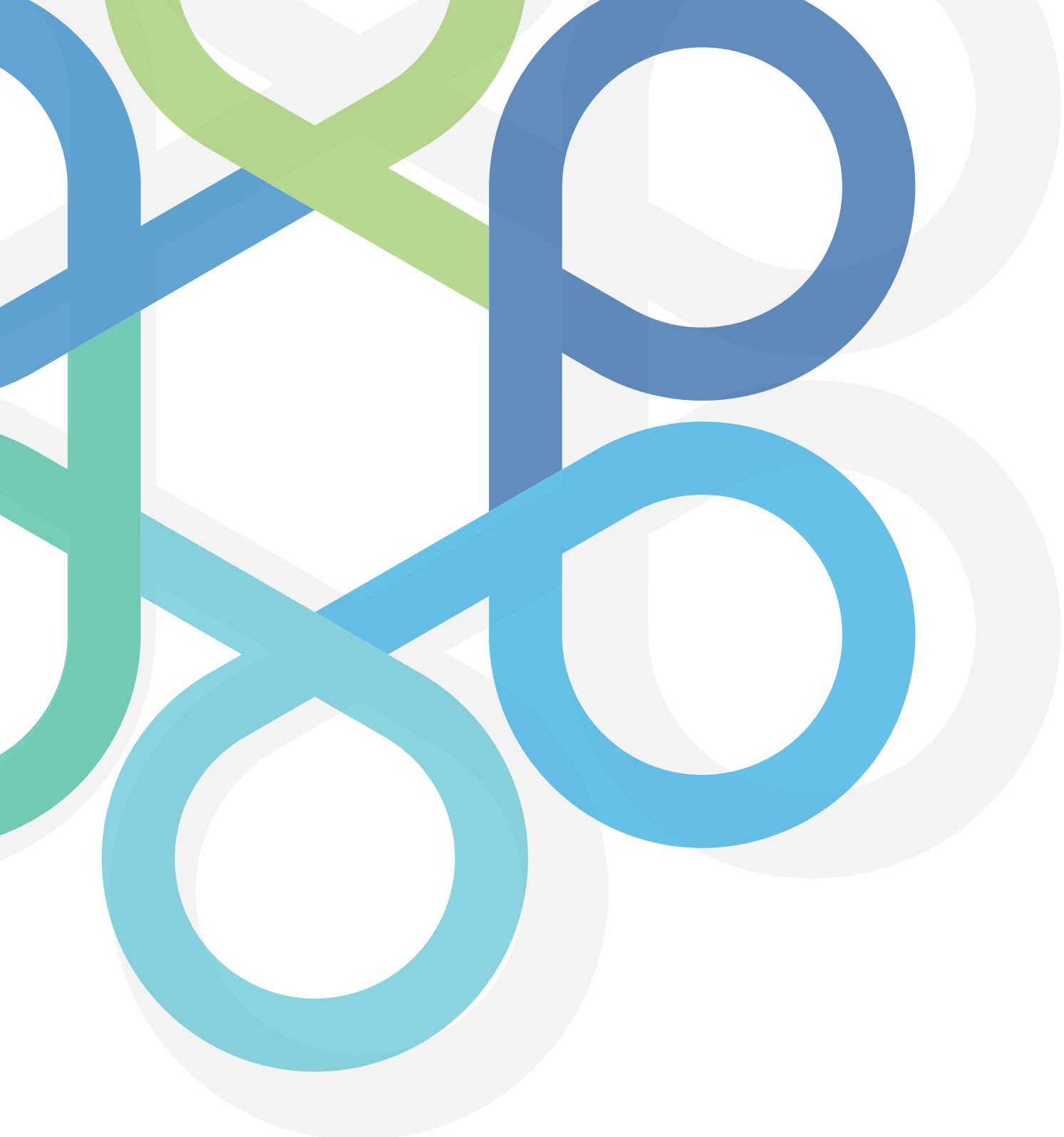
« Working for Health 2022–2030 Action Plan adopted by Seventy-fifth World Health Assembly ». Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2022 (https://www.who.int/news/item/02-06-2022-w4h_wha75, consulté le 25 mars 2023).

Valuing What Counts: A UN Systemwide Contribution on progress beyond Gross Domestic Product (GDP). New York : Nations Unies, 2022 (<https://www.cepal.org/sites/default/files/presentations/beyondgdp-unctad-anu-peltola-2022.pdf>, consulté le 25 mars 2023).



Sites Web

- Pollution atmosphérique. Genève : Organisation mondiale de la Santé (non daté) (<https://www.who.int/fr/health-topics/air-pollution>, consulté le 25 mars 2023).
- Caring for the environment helps to care for your mental health. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2019 (<https://www.unep.org/news-and-stories/story/caring-environment-helps-care-your-mental-health>, consulté le 25 mars 2023).
- Environmental health. Genève : Organisation mondiale de la Santé (non daté) (<https://www.who.int/health-topics/environmental-health>, consulté le 25 mars 2023).
- MPOWER (Fight against the global tobacco epidemic through MPOWER Strategy). Genève. Organisation mondiale de la Santé (non daté) (<https://www.who.int/initiatives/mpower>, consulté le 25 mars 2023).
- Health impact assessment (HIA) tools and methods. Genève : Organisation mondiale de la Santé (non daté) (<https://www.who.int/tools/health-impact-assessments>, consulté le 25 mars 2023).
- Health promotion. Genève : Organisation mondiale de la santé (non daté) (<https://www.who.int/health-topics/health-promotion>, consulté le 25 mars 2023).
- Healthier populations. Genève : Organisation mondiale de la Santé (non daté) (<https://www.who.int/our-work/healthier-populations>, consulté le 25 mars 2023).
- Healthy People 2030 Framework. Genève : Organisation mondiale de la Santé (non daté) (<https://health.gov/healthypeople/about/healthy-people-2030-framework>, consulté le 25 mars 2023).
- International Network of Health-promoting Hospitals and Health Services. Hambourg (non daté) (<https://www.hphnet.org/>, consulté le 25 mars 2023).
- Move Your Way® Community Resources. Washington: United States Department of Health and Human Services, 2021 (<https://health.gov/our-work/nutrition-physical-activity/move-your-way-community-resources>, consulté le 25 mars 2023).
- Soins de santé primaires. Genève : Organisation mondiale de la Santé. 2021 (<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/primary-health-care>, consulté le 25 mars 2023).
- Social determinants of health. Genève : Organisation mondiale de la Santé (non date) (<https://www.who.int/health-topics/social-determinants-of-health>, consulté le 25 mars 2023).
- Strategic approach to International Chemicals Management. Genève : Programme des Nations Unies pour l'environnement (non daté) (<https://www.saicm.org/>, consulté le 25 mars 2023).
- What is the Triple Planetary Crisis? Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2022 (<https://unfccc.int/blog/what-is-the-triple-planetary-crisis>, consulté le 25 mars 2023).
- Centre on Well-being, Inclusion, Sustainability and Equal Opportunity (WISE). Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (non daté) (<https://www.oecd.org/wise>, consulté le 25 mars 2023).



Pour plus d'infos, veuillez contacter :

Département Promotion de la santé

Organisation mondiale de la Santé

20, Avenue Appia CH-1211 Genève 27 Suisse

Site Web : <https://www.who.int/health-topics/health-promotion>

Courriel : healthpromotion@who.int

9789240091573

